

Bulletin municipal

2024



La Motte en Bauges 

Chef-lieu depuis le Mont Chabert



Sommaire

4

Zoom sur...

- Finances et budget 2024..... p. 04

8

Travaux & Réalisations

- Nouveau pôle administratif p. 08
- Voiries p. 10
- Aménagement impasse du Cordava..... p. 10
- Travaux cimetière..... p. 11
- Sonorisation de l'église..... p. 11
- Nouvel équipement pour les services techniques..... p. 11

12

Informations diverses

- La grange Picot..... p. 12
- Formation des agents et des élus..... p. 13
- Commission sur les énergies renouvelables..... p. 13
- Voeux du maire p. 14
- Commémorations..... p. 14

14

Vie de l'école

- Année scolaire 2023-2024..... p. 14

17

Urbanisme 2023/2024

- Registre des permis de construire..... p. 17
- Registre des permis de construire modificatifs..... p. 17
- Registre des déclarations préalables de travaux..... p. 17

19

État civil



Cérémonie des vœux du maire

Le mot du Maire

Chères Mottandes, chers Mottands,



Damien Regairaz
Maire de
La Motte en Bauges

Nous avons le plaisir de vous communiquer le bulletin d'information communal de cet été 2024. Depuis l'été 2023, les projets lancés par la commune prennent forme et les élus sont toujours mobilisés au suivi des opérations.

Les travaux de réhabilitation du bâtiment de la nouvelle mairie sont terminés, opération importante qui a nécessité une assiduité particulière au suivi des travaux. Le résultat est très satisfaisant pour à la fois permettre votre accueil, pour que les agents et les élus puissent travailler dans de bonnes conditions et pour proposer trois logements locatifs sur notre territoire. C'est un projet cohérent et complémentaire, apportant un réel service sur la commune. N'hésitez pas à vous y rendre pour tous vos besoins d'accompagnement administratif ainsi que pour l'accès à la bibliothèque municipale et à la salle du « Mont Chabert », un espace dédié aux rencontres associatives, aux temps de partage entre familles et amis ou encore aux rencontres professionnelles.

Bien d'autres sujets ont jalonné le quotidien de vos élus par le suivi des travaux d'entretien permanent de notre patrimoine communal, tant sur nos chemins et voiries que sur nos bâtiments et espaces publics (église, cimetière, école...)

Le deuxième semestre 2024 sera consacré à la finalisation des études de sécurisation sur les routes départementales 911 (Route du Rocher) et 61 (Route de La Motte). Le montage des dossiers en collaboration avec l'agglomération Grand Chambéry et le Département de la Savoie est en cours de finalisation, pour une mise en œuvre des travaux entre le printemps et l'automne 2025.

Concernant notre budget communal, celui-ci a été présenté et approuvé par le Conseil municipal le 8 mars 2024. Vous trouverez à l'intérieur du bulletin une présentation détaillée pour votre information avec son articulation en deux sections : fonctionnement (gestion quotidienne de la commune) et investissement (projets de travaux, aménagements, matériels...)

Nous serons honorés de votre présence lors de l'inauguration du bâtiment de la « nouvelle mairie » qui se déroulera le samedi 6 juillet 2024 à 10h, suivi du repas des Mottands qui se déroulera cette année le même jour à 12h à la salle des fêtes.

Toujours dans un souci de clarté et de bienveillance, j'espère que ce bulletin saura vous apporter les éléments d'information nécessaires au suivi des affaires communales.

Je vous souhaite à toutes et tous un très bon été !

Finances

Comme chaque début d'année, le vote du budget communal est un moment important dans la vie de la collectivité. Celui-ci a eu lieu lors du conseil municipal du 8 mars 2024.

Ce vote est l'aboutissement d'un travail minutieux mené en amont avec les élus et le secrétariat afin de définir, pour une année, la feuille de route des actions menées par la municipalité. Autrement dit, ce budget, que les élus ont sous forme très détaillée, constitue le socle de tout ce qui va être fait ou entrepris au cours de l'année.

En effet, l'élaboration du budget demande un travail précis et détaillé afin de planifier au plus près de la réalité les dépenses ainsi que les recettes dans chacune des deux grandes sections qui composent le budget communal, à savoir : **le fonctionnement** et **l'investissement**.

L'objectif principal étant de maîtriser les dépenses (en fonction des recettes) afin de maintenir la santé financière de la commune tout en continuant les investissements. Il faut dire qu'au niveau d'une commune, quelle que soit sa taille d'ailleurs, les idées, les projets, les volontés (et parfois les nécessités !) sont en grand nombre et il faut bien sûr faire des choix...cela est inévitable.

L'objectif est bien évidemment de faire au mieux, de définir les priorités, de ne laisser aucun domaine de côté. C'est en tout cas ce que s'efforcent de faire les élus, même si ce n'est pas toujours facile ! Et puis il y a aussi les imprévus qu'il faut bien sûr prendre en compte et gérer.

Pour l'équilibre d'un budget, les maîtres mots restent l'anticipation, la prévision, la planification.

Il faut aussi préciser que ce travail se fait en lien avec la Trésorerie (Service de Gestion comptable de

Chambéry), qui reste garante de l'exécution du budget tout au long de l'année.

Avant le vote du budget proprement dit pour l'année 2024, le conseil municipal a une autre mission : **examiner et valider les comptes de l'année précédente**. Il s'agit du compte administratif, autrement dit, de la synthèse des résultats du budget 2023 élaborée par la commune. Celle-ci permet

de Chambéry) et s'assurer qu'il est bien identique au compte administratif de la commune.

2 Vient ensuite le moment de l'examen du compte administratif pour l'exercice 2024 par les élus. Il faut préciser que selon l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil municipal examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote. Il doit toutefois se retirer au moment du vote. Cela nécessite d'avoir au préalable désigné un président de séance pour ce vote, en l'occurrence Ludvine Godyn, Première adjointe en charge des finances.

3 Enfin, le Conseil municipal doit déléguer pour l'affectation du résultat de fonctionnement 2023. Seul le résultat

de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat. En effet, le résultat d'investissement est reporté automatiquement en section d'investissement et ne nécessite pas de délibération. Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 (à reporter pour 2023) est obtenu en additionnant les excédents de 2022 et 2023.

de définir les excédents de fonctionnement et d'investissement 2023. Ces résultats sont présentés dans le tableau ci-contre. Cette validation passe par plusieurs étapes :

1 Dans un premier temps, le Conseil municipal doit valider le compte de gestion 2024 (récapitulatif des résultats de l'exercice 2023 élaboré par le Service de Gestion comptable

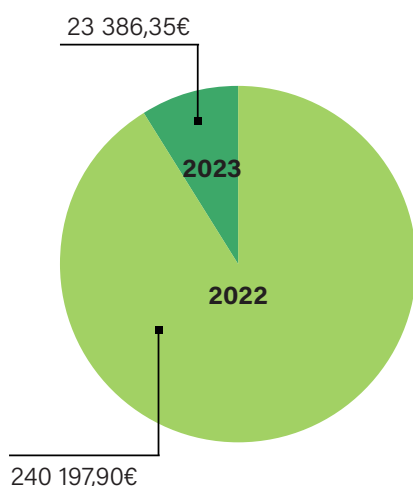


SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DU BUDGET 2023 (COMPTE ADMINISTRATIF) en €

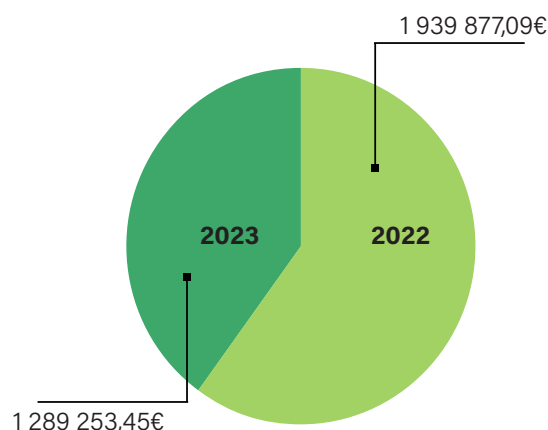
		Dépenses		Recettes	
Réalisation de l'exercice (mandant et titres)	Section de fonctionnement	A	474 794,55	G	498 180,90
	Section d'investissement	B	2 122 423,67	H	833 170,22
Report de l'exercice N -1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	0,00	I (si excédent)	240 197,90
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	0,00	J (si excédent)	1 939 977,09
	Total (réalisation + reports)	= A+B+C+D	2 597 218,22	= G+H+I+J	3 511 426,11
Reste à réaliser, à reporter en N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	786 405,91	L	0,00
	Total des reste à réaliser, à reporter en N+1	= E+F	786 405,91	= K+L	0,00
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	= A+C+E	474 794,55	= G+I+K	738 378,80
	Section d'investissement	= B+D+F	2 908 829,58	= H+J+L	2 773 047,31
	Total cumulé	= A+B+C+D+E+F	3 383 624,13	= G+H+I+J+K+L	3 511 426,11

Soit résultat cumulé de + 127 801,98 €

RESULTAT FONCTIONNEMENT 2023



RESULTAT INVESTISSEMENT 2023



Soit un résultat cumulé excédentaire de 263 584.25€

127 801,98€ sont reportés en excédent de fonctionnement et 135 782.27€ sont reportés en investissement pour combler le besoin de financement

Soit un résultat cumulé excédentaire de 650 623.64€

Le reste à réaliser étant de 786 405.91€, le besoin de financement s'élève à 135 782.27€ et il est comblé par l'excédent de fonctionnement

Ce compte administratif 2023 a permis à la 1^{ère} adjointe en charge des finances, de montrer que les finances de la commune de La Motte sont saines. L'année 2023 a été une année de gros investissements compte tenu du chantier de rénovation et réhabilitation de l'ancienne école. Les dépenses sont conformes aux prévisions et cela grâce à une gestion budgétaire maîtrisée et rigoureuse, menée par le maire. Le plan de financement concernant ce projet (prêts à court et long termes) montre sa pertinence et son bon déroulement. Les subventions obtenues permettent de rembourser le prêt à court terme (échéance juin 2024) et les loyers des 3 logements locatifs vont participer largement au remboursement du prêt à long terme. De manière générale, l'anticipation et la bonne maîtrise du budget ont permis de dégager un excédent malgré ce projet d'envergure. **Le bilan est très positif. La 1^{ère} adjointe tient à saluer le travail des élus et des agents qui a permis de mener à bien ce projet, dans de bonnes conditions.** Au terme d'échanges, le Conseil municipal a approuvé le Compte administratif 2023.

Le budget 2024

Le compte administratif 2023 ayant été validé à l'unanimité par le conseil municipal, il est ensuite possible de proposer un budget équilibré pour l'année 2024.

Les grandes lignes du budget 2024 sont présentées ci-dessous (il s'agit d'un résumé car en réalité, le budget présenté lors du conseil municipal est bien plus détaillé !)

Pour rappel, le budget communal se divise en deux grandes sections : le fonctionnement et l'investissement. Chacune de ces sections a ses dépenses et ses recettes.



FONCTIONNEMENT - DÉPENSES en €	
Charges à caractère général	204 200.00
Charges de personnel et frais assimilés	195 700.00
Atténuations de produits	40 500.00
Virement à la section d'investissement	141 757.98
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 010.00
Autres charges de gestion courante	48 430.00
Charges financières	25 000.00
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	656 597.98

FONCTIONNEMENT - RECETTES en €	
Résultat de l'exercice	127 801.98
Charges de personnel	7 100.00
Produits des services du domaine et ventes	78 300.00
Impôts et taxes	316 000.00
Dotations et participations	96 679.00
Autres produits de gestion courante	30 717.00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	656 597.98

INVESTISSEMENT - DÉPENSES en €	
Administration générale	18 000.00
Matériel technique	5 000.00
Voiries - éclairage	56 000.00
Église	21 500.00
Cimetière	2 000.00
Salle des fêtes	5 000.00
Ancienne école/ mairie	22 000.00
Défense incendie	7 000.00
Opérations financières	782 100.00
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT	918 600.00

INVESTISSEMENT - RECETTES en €	
Excédent d'investissement reporté et virement de la section de fonctionnement	792 281.62
Dotations, fonds divers et réserves	465 782.27
Subventions d'investissement	622 100.00
Opérations d'ordre entre sections	1 010.00
Emprunts et dettes assimilées	2 100.00
Opérations patrimoniales	10 000.00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 893 273.89

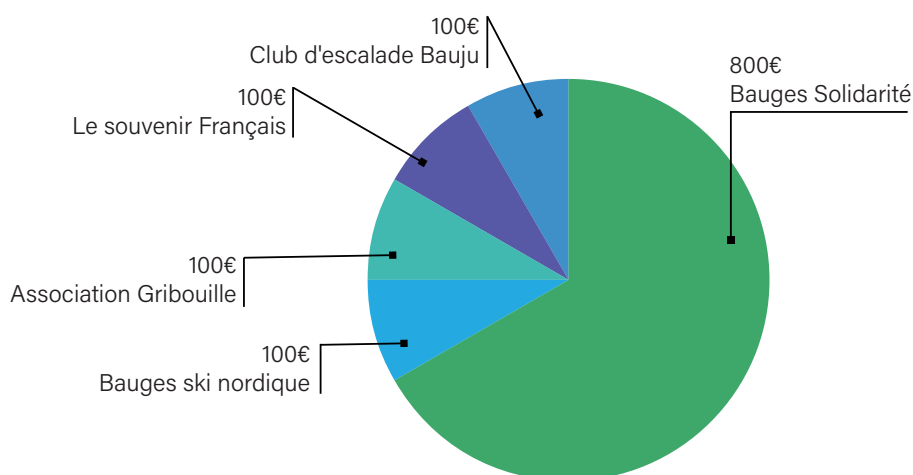
CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses concernent tous les frais nécessaires au bon fonctionnement quotidien de la collectivité comme les salaires du personnel, le matériel et les matériaux du service technique, les charges liées au fonctionnement de l'école, l'entretien courant des bâtiments et de la voirie, les subventions aux associations.

Les recettes se composent de la fiscalité (impôts et taxes), des dotations, des subventions, de la facturation des services de la commune (cantine, garderie, locations de salles...) ainsi que divers excédents (résultat de l'année précédente).

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Pour 2024, le conseil municipal a décidé d'accorder les montants de subventions présentés comme suit, pour un montant total de 1 200 €.



LES TAUX D'IMPOSITION 2024 :

Le vote du budget est aussi l'occasion de procéder au vote des taux d'imposition des taxes foncières (bâti et non bâti) pour 2024.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Pour rappel, les taux votés pour 2023 lors du Conseil municipal du 24 mars 2023 sont les suivants :

- TFB (Taxe foncière bâti) : 27,41 %
- TFNB (Taxe foncière non bâti) : 95,07 %
- TH (Taxe d'habitation) : 13,18 %

Compte-tenu du contexte actuel d'inflation persistante et de la revalorisation des bases d'imposition par l'État à hauteur de 3.9 % en 2024 (augmentation de 7,1% en 2023), sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal a décidé de

CONCERNANT L'INVESTISSEMENT :

Les dépenses sont liées à la réalisation d'infrastructures (bâtiments, aménagement de voirie), achat de mobilier, équipement informatique. Une grande partie du budget d'investissement 2023 sera consacrée à la rénovation de l'ancienne école (voir les détails dans les pages suivantes).

Les recettes se composent de l'autofinancement, des subventions, de l'emprunt, du fond de compensation de la TVA (FCTVA), de la taxe d'aménagement, de l'épargne et des excédents éventuels de l'année précédente.

ne pas faire évoluer les taux d'imposition et de conserver ceux actuellement en vigueur comme présentés ci-dessus. Pour la troisième année consécutive, la municipalité a donc décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition et ce malgré une inflation galopante !

Il faut rappeler que la taxe foncière (bâti ou non bâti) est calculée à partir de la base d'imposition, autrement dit de «la valeur locative cadastrale du bien» (valeur locative théorique déterminée par l'administration fiscale) à laquelle est ensuite appliqué un taux d'imposition voté par les collectivités. Chaque collectivité (commune, inter-communalité, chambre d'agriculture) vote son taux d'imposition. Autrement dit une augmentation des bases entraîne automatiquement une augmentation des recettes des collectivités, même si leurs taux d'imposition ne changent pas.



Vu de l'extérieur, le bâtiment a su conserver son caractère massif d'école de la 3^{ème} République tout en intégrant des touches plus actuelles comme les auvents côté nord (entrée mairie) et côté sud (niveau cour). Pour rappel, au niveau cour, 2 grandes salles ont été aménagées : l'une destinée à la location, baptisée salle du Mont Chabert (réunions, rassemblements divers...) et l'autre qui accueille la bibliothèque. Coin cuisine et sanitaires entre les deux salles. Au niveau des anciennes classes : mairie/ bureaux du maire et des adjoints, salle des mariages/ du Conseil municipal, coin cuisine entre les deux espaces. L'accès à la mairie se fait de plain-pied, côté nord.

Au troisième niveau se trouvent 3 logements locatifs. A proximité, un parking a été aménagé au nord du bâtiment et des places de stationnement pour personnes à mobilité réduite se trouvent devant l'entrée mairie ainsi que dans la cour.

La mairie a intégré ses nouveaux locaux le 1^{er} mars 2024, la bibliothèque a été installée courant mai. Les espaces verts ont été plantés par nos soins avec les conseils et les plants fournis par Le Jardin de Flora de Bellecombe. Il restera les arbres, des pommiers, à planter cet automne dans l'espace situé devant le bâtiment, côté sud.

Rappelons qu'à l'origine la mairie se trouvait dans le bâtiment de l'école (construit en 1890), au-dessus des salles de classe. Elle était alors très à l'étroit et modeste... Elle avait été déménagée en 1987 au dessus de la salle des fêtes, après la construction de celle-ci, dans un espace plus grand.

Avec la rénovation de notre ancienne école, c'est donc finalement un retour aux sources pour la mairie !

Beaucoup d'habitants se demandent ce que vont devenir les locaux de l'ancienne mairie, au-dessus de la salle des fêtes. Les salles (anciens bureaux maintenant vides) pourront être loués pour des associations, clubs, activités diverses... Néanmoins des travaux d'isolation et de remplacement de la couverture de la toiture sont à prévoir sur ce bâtiment.



Sécurisation des voiries de la commune

La sécurité des habitants de notre commune fait partie des principales priorités de l'action que nous menons depuis plusieurs années.

Nous le constatons tous, certains comportements d'usagers des voiries de la commune peuvent parfois créer des situations dangereuses dans nos hameaux. La vitesse excessive de certains véhicules constitue l'un des problèmes récurrents que nous voulons limiter par des aménagements spécifiques. Beaucoup de riverains de ces routes ont échangé avec les élus concernant cette problématique. La municipalité s'est donc penchée sur le sujet et a souhaité se faire accompagner sur le plan technique par un bureau d'études spécialisé, Profils Etudes. Nous avons présenté à ce bureau d'études l'ensemble des problématiques relevées et lui avons donné

nos exigences pour qu'il travaille sur plusieurs scénarios possibles afin de sécuriser les riverains et les utilisateurs des voiries et de leurs abords (voitures, vélos, piétons...).



Les secteurs concernés sont les suivants : Le Rocher/ hameaux de la Frénière et des Brunots/ hameau du Noiray.

Ces 3 grands secteurs sont traversés par une route départementale où la circulation est dense (Le Rocher) ou relativement dense. Les habitations (et les habitants!) situés à proximité sont en première ligne ! Ils sont directement concernés par

la problématique décrite ci-dessus. Le bureau d'étude ayant mené à bien sa mission, 3 réunions publiques ont été organisées courant décembre 2023, une pour chaque secteur, afin d'échanger et de présenter aux habitants les scénarios d'aménagement envisagés et de recueillir leurs avis. Ces réunions ont été enrichissantes et ont permis d'affiner les futurs aménagements : plateaux surélevés plutôt que dos d'ânes, chicanes, trottoir bien matérialisé au Rocher afin de sécuriser les piétons, marquages au sol...

Les habitants seront à nouveau consultés en phase finale de ces projets d'aménagement.

La traversée du Rocher sera traitée en priorité, étant donné que le Département de la Savoie prévoit la réfection du tapis d'enrobé. Les travaux d'aménagements et d'enrobé doivent être menés en même temps afin d'optimiser le chantier.

La Motte-en-Bauges • L'inauguration de l'impasse du Cordava



L'aménagement a permis de créer un espace vert et d'élargir la voirie. Photo Le DL/P.N.

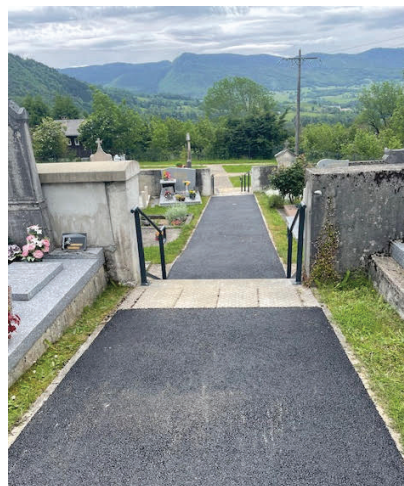
Samedi 20 avril la municipalité de la Motte-en-Bauges a inauguré les travaux d'aménagement de l'impasse du Cordava. Suite à un incendie qui avait laissé des stigmates au cœur du hameau du Rocher, des travaux structuraux ont été entrepris. L'aménagement a permis la création d'un espace paisible vert et arboré, un élargissement de la voirie communale et la création de places de stationnement visiteurs. Élus et riverains ont fêté l'inauguration en partageant un moment convivial autour de cet aménagement.

Le Dauphiné Libéré parle de nous....



Travaux au cimetière

L'allée centrale du cimetière a été enrobée afin de faciliter l'accès mais aussi l'entretien. Le reste de l'espace reste en herbe et est régulièrement tondu par l'agent communal.



Sonorisation de l'église

Le matériel de sonorisation de l'église (micros, système audio) a été remplacé.

L'ancien matériel ne donnait pas satisfaction et le son était de mauvaise qualité au fond de l'église. Quelques réglages sont encore nécessaires et 2 autres

enceintes doivent être rajoutées. Nous en profitons pour remercier Loïck Neyret qui a mis ses compétences dans le domaine du son au service de la commune et de ces améliorations de la sonorisation.

Acquisition d'un chargeur

POUR LE TRACTEUR

Le tracteur de la commune a été équipé d'un chargeur afin de faciliter et d'optimiser le travail de l'agent communal.

Cet équipement, dont le besoin s'est fait ressentir dans les tâches quotidiennes de l'agent, permet de puiser, charger, transporter, étaler des matériaux de façon rapide et efficace



"Grange Picot"

PRÉSENTATION D'UN PROJET D'ACQUISITION DU BÂTIMENT COMMUNAL

Courant 2023, Eliot Malatier, habitant de La Motte, a fait part à la municipalité de sa volonté de porter un projet privé d'acquisition du bâtiment communal dit « grange Picot » sur le site des Iles du Chéran.

Lors du Conseil municipal du 29 septembre 2023, il a été convié en séance pour venir présenter aux élus les premières ébauches de son projet d'activité professionnelle afin qu'ils puissent en prendre connaissance et échanger avec lui.



Eliot Malatier a donc présenté son projet d'acquisition et de réhabilitation de la grange Picot en précisant qu'il a grandi à La Motte, qu'il est attaché à ce village et qu'il a, par ailleurs, de l'expérience dans le domaine de la restauration et la gestion de refuges.

Il trouve que le site est agréable et présente un potentiel pour y développer une activité professionnelle liée au tourisme. **C'est aussi l'occasion de redonner une seconde vie à ce bâtiment qui a le charme des granges baujues mais qui commence à vieillir...** (l'architecture typique sera conservée lors de la rénovation). L'objectif de cette réhabilitation est de permettre de se restaurer, de prendre une boisson, de passer un bon moment dans un cadre sympathique, lors de promenades dans le secteur par exemple. Le projet présente donc un ensemble

de services : restauration, bar, mais aussi gîte à l'étage destiné à la location. L'idée générale est de proposer une restauration traditionnelle, estivale, locale, dans une ambiance simple et décontractée.

Il est prévu une ouverture en continue durant la période estivale (juin, juillet, août) et les week-ends de mai et septembre, avec petite restauration toute la journée, restauration traditionnelle midi/soir et soirées thématiques une fois par semaine.

Il est précisé que ce projet concerne uniquement le bâtiment situé sur la commune de La Motte. Les autres bâtiments situés à proximité sont sur la commune du Châtelard et ne sont pas concernés par le projet.

M. le Maire a rappelé que des projets similaires avaient été évoqués avec d'autres personnes intéressées, mais aucune suite n'a été donnée. D'autre part, au niveau du PLUI, la zone concernée par le projet de M. Malatier est exclusivement réservée pour une activité liée au tourisme.

En dehors de ce cadre, la réhabilitation du bâtiment n'est pas possible. Le projet présenté par M. Malatier remplit toutes les conditions et rentre dans le cadre du développement touristique des Iles du Chéran. Concernant les accès, seuls les futurs propriétaires et les services de secours auront un accès par véhicules depuis le chemin de l'étang de pêche de La Motte. Il est aussi rappelé que le site possède déjà les réseaux d'eau potable et d'électricité (réalisés lors de la mise en place de la passerelle Picot).

La question du foncier est également soulevée, la commune de La Motte étant propriétaire du terrain situé autour de la grange. Une surface rattachée à cette grange sera à définir afin de permettre les aménagements nécessaires à sa réhabilitation. L'agriculteur qui loue actuellement les terrains sera consulté. Enfin, M. le Maire précise que ce bien a été estimé et évalué par les agences immobilières de l'administration à une valeur comprise entre 80 000€ et 100 000€.

Il s'agit là d'une première présentation du projet, beaucoup d'aspects restent à affiner. L'ensemble du Conseil municipal est favorable et exprime son enthousiasme. C'est un projet qui permettrait de donner une seconde vie à ce bâtiment tout en créant un lieu sympathique et convivial sur la commune.

Formation des agents et des élus



Dans le cadre de la gestion des établissements recevant du public (ERP) dont elle a la responsabilité (école, salle des fêtes...), la commune de La Motte a souhaité proposer une formation à ses élus et agents, sous l'impulsion du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours).

L'objectif est de permettre d'adopter les bons réflexes en cas de situations délicates afin de pouvoir préserver la sécurité de tous.

Courant janvier, une première session a eu lieu avec la formation « équipier de première intervention » en rapport avec la maîtrise des débuts d'incendies (extincteurs...). Courant mars, une deuxième session a eu lieu avec tout ce qui concerne les gestes de premiers secours pour (savoir donner l'alerte, gestes à faire en cas d'étouffement, de brûlure, d'hémorragie, d'arrêt cardiaque...).

A noter que dans nos zones rurales, éloignées des services de secours permanents assurés par des professionnels, il est important de connaître et maîtriser ses gestes de premiers secours. En France, moins de 5% de la population les maîtrise contre plus de 90 % dans les pays scandinaves (condition nécessaire pour passer le permis de conduire, postuler à un emploi...).

Création d'une commission sur les énergies renouvelables

DÉTERMINATION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR L'IMPLANTATION D'INSTALLATIONS TERRESTRES DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Lors du Conseil municipal du 8 mars 2024, M. le Maire a informé l'assemblée délibérante que la loi n° 2024-175 du 10 mars 2022 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

En particulier, son article 15 permet aux communes de définir des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter : zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAENR).

Ces ZAENR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (ENR). Elles sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'ENR, en tenant compte de la

nécessaire diversification des ENR, des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'ENR déjà installée.

Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors. Toutefois, un comité de projet sera obligatoire pour ces projets, afin de garantir la bonne inclusion de la commune d'implantation et des communes limitrophes dans la conception du projet, au plus tôt et en continu.

Les porteurs de projets seront, quoiqu'il en soit, incités à se diriger vers ces ZAENR qui témoignent d'une volonté politique et d'une adhésion locale du projet ENR.

Il est précisé que pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

M. le Maire a précisé que les communes doivent identifier ces zones par délibération de leur conseil municipal, après concertation du public selon les modalités qu'elles déterminent librement (réunion publique, registre, consultation électronique, permanences).

Le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges doit aussi être associé à cette démarche afin qu'il donne ses orientations.

Compte-tenu de ces éléments, afin de travailler le dossier dans le détail sur ce sujet important pour la commune, M. le Maire a proposé de créer une commission communale de travail composée de 5 membres : Damien Regairaz, Ludivine Godyn, Sébastien Ballaz, Claire Carreau, Gérard Garnier. Il s'agit de mieux comprendre les objectifs de la loi, de travailler sur ses déclinaisons au niveau local, et de déterminer les modalités de concertation avec les habitants afin que chacun puisse donner son avis et ses propositions.

Voeux du maire

Salle des fêtes, 9 janvier 2024 :

Après plusieurs années sans cérémonie des vœux pour cause notamment de pandémie, c'est avec plaisir qu'en ce début d'année 2024 nous avons pu renouer avec la tradition. Ce moment partagé avec les habitants est l'occasion de faire le bilan des activités de la municipalité, d'évoquer ce qui a été accompli et de présenter les projets. Cette cérémonie est aussi l'occasion de faire un point général sur la vie de notre commune, de remercier tous les acteurs et notamment l'ensemble des bénévoles (bibliothèque, club du Mont Chabert, association Pêche en l'Ile...) qui contribuent à maintenir des animations et du lien social dans notre village. Pour clore ce moment convivial, habitants et élus se sont retrouvés autour du verre de l'amitié.

Commémorations

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Comme chaque année, la cérémonie du 11 Novembre a eu lieu devant le monument aux Morts qui a été déplacé dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancienne école. La volonté de la municipalité a été de conserver le monument existant qui date de 1921, et de l'implanter dans un endroit plus adapté. Pour la première fois, c'est donc autour de son nouvel emplacement, au cœur de l'espace vert situé devant le bâtiment, que les habitants et élus se sont réunis pour rendre

hommage aux 36 soldats mottands morts durant la Première Guerre Mondiale. Les personnes présentes se sont retrouvées ensuite à la salle des fêtes pour partager le verre de l'amitié.



HOMMAGE À PHILIPPE CHAULAND

5 juillet 1944- 5 juillet 2024, cérémonie en hommage à Philippe Chauland. La municipalité vous invite à la cérémonie en hommage à Philippe Chauland, fusillé il y a 80 ans, le 5 juillet 1944.

Cette cérémonie se déroulera le **vendredi 5 juillet 2024 à 18h00**, devant le bassin du Noiray (stèle Philippe Chauland). Merci d'avance pour votre présence.

2023-2024

VIE SCOLAIRE : LES ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE DU CŒUR DE ROSSANAZ

Beaucoup d'activités ont rythmé la vie de l'école du Cœur de Rossanaz cette année. Pour notre plus grand plaisir, les enfants ont souhaité partager avec vous les activités qu'ils ont préférées au cours de cette année scolaire.

La découverte des animaux de la ferme pour les élèves de PS, PM et GS avec Mme Marianne Armand

Sous la houlette de Mme Marianne Armand, les élèves de PS, PM et GS ont vécu une expérience inoubliable avec la découverte des animaux de la ferme. Ils ont notamment participé à l'expérience de couvage de poussins et de bébés oies. La naissance des poussins a été un moment magique, et les enfants attendent maintenant avec impatience l'éclosion des bébés Oie.



DE LA PART DES ENFANTS DE PS-PM-GS- Marianne ARMAND Les poussins de la classe de PS-MS-GS (Marianne)

*Nous avons des poussins qui sont nés dans la classe après avoir passés 3 semaines dans notre couveuse : Cokin, Fripouille et Gratouille.
Il y a encore un poussin et 2 bébés oie à naître.
Nous les attendons avec impatience !*

Les activités culturelles des élèves de PS, PM et GS avec Mme Magali Guillon

Les plus petits, sous la direction de Mme Magali Guillon, ont participé à des activités culturelles autour du salon du livre et de la musique. Tout au long de l'année scolaire, des intervenants extérieurs ont animé des ateliers, permettant aux enfants de s'immerger dans le monde de la littérature et de la musique.



DE LA PART DES ENFANTS DE PS-PM-GS-

Magalie GUILLON

Rencontre avec Emmanuelle MARTIN et Sébastien PRATS

Avec le salon du livre, nous avons rencontré deux auteurs dans notre classe. Ils s'appellent Emmanuelle Martin et Sébastien Pratz. Ils ont inventé l'histoire de Nao et la montagne enchantée. Sébastien joue la musique et Emmanuelle raconte l'histoire de Nao. Dans la classe ils nous ont montré les instruments comme la flûte indienne et nous l'avons même nettoyée, nous avons dansé et on a fait le dessin des montagnes avec eux.

Comme c'était l'anniversaire de Rose, nous l'avons fêté avec eux ! Quand nous les avons revus au Salon du livre, ça nous a fait un peu bizarre mais on était content de les revoir et d'acheter leur livre avec une dédicace.

Les activités culturelles des élèves de CP et CE1

Les élèves de CP et CE1, guidés par Mme Julie DUCLOZ, ont découvert le monde fascinant du théâtre dans le cadre du projet THEA. Leur travail a culminé avec une représentation théâtrale qui a eu lieu le mardi 7 mai 2024 à Chambéry. Cette expérience a permis aux enfants de développer leur expression orale, leur créativité et leur confiance en eux.



DE LA PART DES ENFANTS DE CP-CE1

L'école du coeur de Rossanaz fait du théâtre

Les CP-CE1 et les CE1-CE2-CM1 ont participé à un projet théâtre. Marine, comédienne, est venue plusieurs fois à l'école pour nous aider à faire du théâtre. En classe, nous avons lu « Manger un phoque » de Sophie Merceron. Nous avons inventé une mise en scène et nous avons présenté notre spectacle le mardi 7 mai à Montmélian devant d'autres classes qui participaient aussi au projet. Avec ces autres classes, nous avons fait des activités collectives (jeux de coopération, lectures offertes...) et nous avons été spectateurs des représentations des autres élèves.

Les ateliers manuels et créatifs des élèves de CE1, CE2 et CM1

Encadrés par Mme Vanessa COLSON, les élèves de CE1, CE2 et CM1, avec l'aide de parents bénévoles, ont réalisé de magnifiques nichoirs. Ces nichoirs, soigneusement construits et décorés, ont été installés autour de l'école. Ce projet a sensibilisé les enfants à la protection des oiseaux et à l'importance de la biodiversité



DE LA PART DES ENFANTS DE CE1 -CE2 -CM1

Ateliers nichoirs

Cette année, nous avons eu la chance d'avoir dans notre classe un atelier bricolage avec l'intervention de Sébastien de l'association Coloca'terre.

Nous avons pu découvrir les oiseaux de nos villages des Bauges et ainsi participer à leur besoin d'avoir des nids douillettes pour préparer l'arrivée de leurs petits. Nous avons percé, vissé et peint de magnifiques nichoirs qui ont ensuite été installés dans le village. Nous avons la chance qu'un nichoir ait été installé dans la cour de maternelle.

Dès le mercredi suivant une jolie mésange bleue y avait élu domicile !

Un grand merci aux parents qui ont pu participer à l'atelier et Sébastien pour le partage de toutes ses connaissances.

Les activités sportives des élèves de CM1 et CM2

Sous la direction de M. Gilles BELLEMIN, les élèves de CM1 et CM2 ont participé à des activités sportives variées. L'un des moments forts de l'année a été le séjour au ski à La FECLAZ. Cette expérience a permis aux enfants de développer leur endurance, leur coordination et leur esprit d'équipe, tout en profitant de l'air frais de notre beau massif



DE LA PART DES ENFANTS DE CM1-CM2

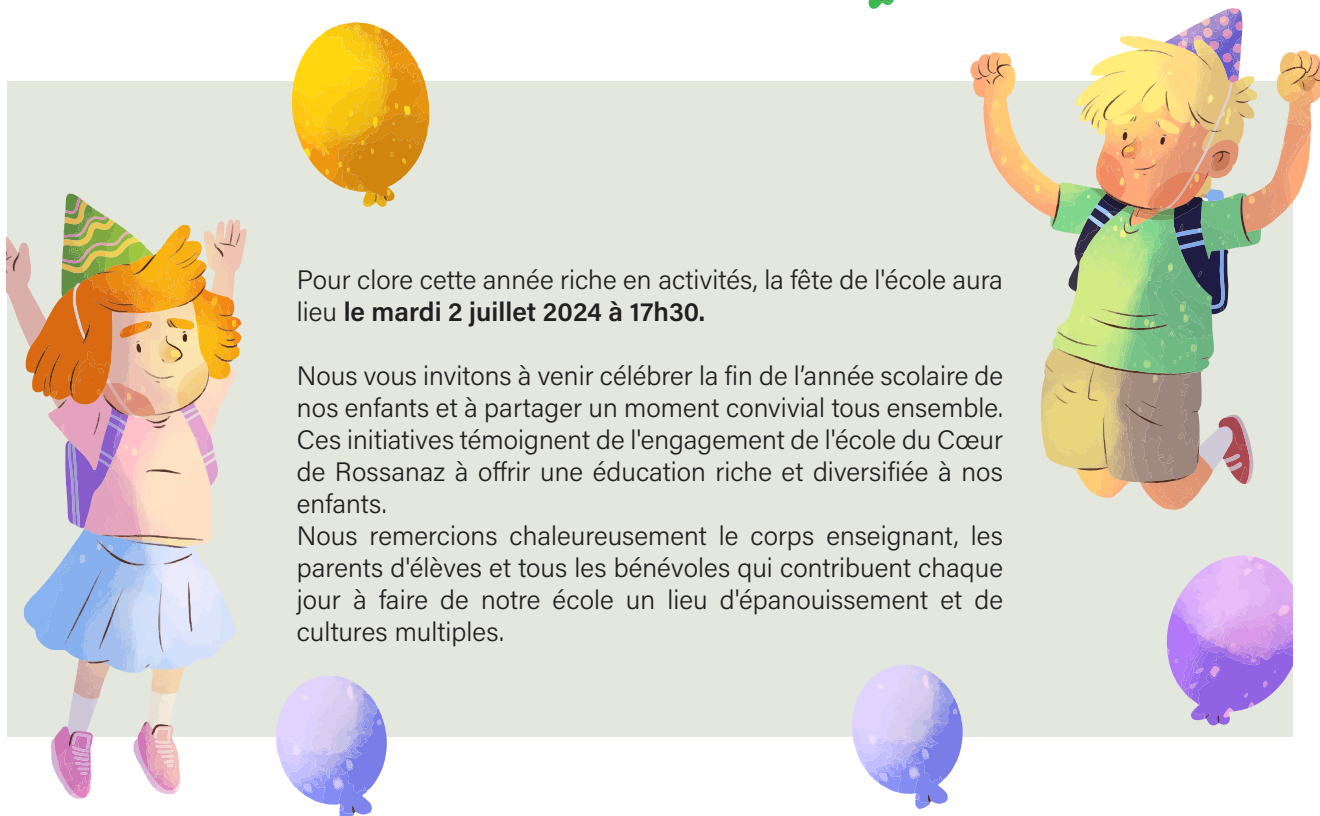
Nos sorties ski de fond

Cette année, nous sommes allés skier à La Féclaz parce qu'il n'y avait pas assez de neige à Saint François de Sales. Le matin, nous prenions notre matériel au foyer de ski de fond de Saint François de Sales et ensuite, le bus nous déposait à La Féclaz. Grâce aux canons à neige, les pistes étaient bien enneigées jusqu'à la forêt.

Pour certains, c'était la première fois qu'ils faisaient du ski et ce n'était pas toujours facile pour eux de garder leur équilibre...

On a surtout fait des jeux pour apprendre à glisser plus longtemps, pour améliorer notre équilibre et pour contrôler notre vitesse. C'était très cool et on a bien rigolé surtout dans les grandes descentes. Parfois, après le pique-nique, on faisait la piste verte ou la bleue qui était plus longue.

Un grand merci aux parents qui ont pu nous accompagner et à l'APE qui nous a offert ces sorties pour passer de chouettes moments ensemble.



Pour clore cette année riche en activités, la fête de l'école aura lieu **le mardi 2 juillet 2024 à 17h30.**

Nous vous invitons à venir célébrer la fin de l'année scolaire de nos enfants et à partager un moment convivial tous ensemble. Ces initiatives témoignent de l'engagement de l'école du Cœur de Rossanaz à offrir une éducation riche et diversifiée à nos enfants.

Nous remercions chaleureusement le corps enseignant, les parents d'élèves et tous les bénévoles qui contribuent chaque jour à faire de notre école un lieu d'épanouissement et de cultures multiples.

Urbanisme 2023/2024

DÉCLARANT	PARCELLE	TRAVAUX		DATE DE DÉPÔT	DÉCISION	
		ADRESSE	NATURE		NATURE	DATE

REGISTRE DES PERMIS DE CONSTRUIRE

M. DALPHIN Raphaël	B 1303	Les Dalphins	Création d'un logement dans une grange existante	14/03/23	Accordé	27/06/23
M. VACHET Laurent	C 356	Le Noiray	Rénovation d'une grange	13/10/23	Accordé	23/01/24
M. et Mme BONFANTE Bruno	C 2369 / 2180	La Frénière	Construction d'une maison individuelle	17/10/23	Accordé	13/12/23
M. DHONNEUR Sylvain	B 750 / B751	Les Frénods	Transformation d'un hôtel et d'une grange en appartements	16/12/23	Accordé	02/04/24

REGISTRE DES PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIFS

M. STONNET Florent	B606 / B605	Route des Moulins	Modification des ouvertures	09/02/24	Rejet tacite	24/05/24
GAEC La Marmotte des Bauges	C 2153 / C 503/ C 504	Route de la Motte	Extension de l'abris existant	05/04/24	Accord	30/05/24

REGISTRE DES DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE TRAVAUX (suite p. 18)

M. Gérard PERRIER	B 691	Le Rocher	Isolation du grenier avec pose d'un plancher et de deux fenêtres de toit en toiture sud	10/05/23	Opposition	01/06/23
M. Daniel PLOTTON	B 624	Les Moulins	Recouverture d'un toit sur une maison d'habitation	13/05/23	Non-opposition	30/08/23

DÉCLARANT	PARCELLE	TRAVAUX		DATE DE DÉPÔT	DÉCISION	
		ADRESSE	NATURE		NATURE	DATE
REGISTRE DES DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE TRAVAUX						
M. Thibaut et Mme Marine BRUYERE	B 2182	Le Crêt	Clôture de terrasse existante	02/06/23	Non-opposition	05/07/23
M. Gérard PERRIER	B 691	Le Rocher	Pose de deux fenêtres de toit	06/06/23	Non-opposition	27/06/23
Sarl STARWATT (pour Mme CHIGNARD Mathilde)	B 2942	Les Dalphins	Installation de panneaux photovoltaïques	23/06/23	Non-opposition	06/07/23
Sté EUNF-RM04 (pour M. PAVY Bernard)	B 2186	Le Mollard	Installation de panneaux photovoltaïques	27/06/23	Non-opposition	06/07/23
M. Lucas BARON)	B 2048	Le Rocher	Modification d'une ouverture	28/06/23	Non opposition	19/07/23
M. Stéphane BOULEY	B 2749	Le Rocher	Transformation d'un garage en pièce de vie	28/06/23	Demande annulée	21/07/23
M. David MALATIER	B 2265	Le Mollard	Création d'un sas d'entrée	30/06/23	Non-opposition	19/07/23
ENEDIS	B 554	Chef Lieu	Remplacement d'un poste de transformation et de distribution d'électricité	05/07/23	Non-opposition	08/08/23
ENEDIS	C 2331	La Frénière	Remplacement d'un poste de transformation et de distribution d'électricité	05/07/23	Non-opposition	28/08/23
M. Gérard GUIBOUD RIBAUD	B 1381	Les Brunods	Réfection toiture, pose de chenaux et velux	19/07/23	Non-opposition	08/09/23
M. Christian DAVAT	B 2339	Les Moulins	Réfection toiture, pose de velux	19/07/23	Non-opposition	15/09/23
M. Stéfan RUTKOWSKI	C 2093	Sur Le Mollard	Création d'un abri-bois	31/07/23	Rejet tacite	15/12/23
M. Guillaume FATTORE	B 1296	Les Frenods	Création d'une clôture	11/08/23	Opposition	05/09/23
Mme Josiane GUIGUET-BOULOGNE	C 137	La Frénière	Renforcement d'un balcon existant et remplacement du garde-corps	23/08/23	Non-opposition	08/09/23
M. Pascal MENDOLA	C 2214	Sur le Mollard	Changement de la couverture du toit	01/09/23	Non-opposition	14/09/23
Sarl STARWATT (pour M. DEGRANGE Loïc)	B 2827	Les Dalphins	Installation de panneaux photovoltaïques	12/09/23	Non-opposition	20/09/23
M. Victor MARTEAU	C 929	Le Noiray	Création d'un abris	03/11/23	Opposition	20/11/23
M. Didier MANSOT	C 939	La Frénière	Création d'un abris	04/11/23	Rejet tacite	05/03/23
Mme Josiane GUIGUET BOULOGNE	C 138	La Frénière	Remplacement et renforcement de la couverture	16/11/23	Non-opposition	08/01/24
M. Gérard PERRIER	B 691	Le Rocher	Ravalement de façade	29/11/23	Demande annulée	20/02/24
Sarl STARWATT (pour Mme RAULIN Nadine)	B 2795	Les Dalphins	Installation de panneaux photovoltaïques	15/12/23	Non-opposition	08/01/24
M. LEOTOING Mathieu et Mme HOCDE Camille	B 2963	Route des Frénods	Construction d'une terrasse bois	14/02/24	Opposition	09/03/24
M. PAPUT Gérard	B 2484	Impasse de Gerbioz	Construction d'un abri jardin	27/02/24	Non-opposition	05/04/24
M. LEOTOING Mathieu et Mme HOCDE Camille	B 2963	Route des Frénods	Construction d'une terrasse bois	13/03/24	Non-opposition	08/04/24
Mme FAVIER Anne-Marie	A 679	Route des Combes	Remplacement couverture toiture	13/03/24	Non-opposition	29/03/24
M. DIF-TURGIS Julien	B 2860	Impasse de Gerbioz	Installation de panneaux photovoltaïques	18/03/24	Non-opposition	03/04/24
M. GUERINEAU Jean-Paul	B 2189	Lotissement Le Mollard	Remplacement couverture toiture	20/03/24	Non-opposition	12/04/24
M. MELLION Olivier	B 2792	Route des Dalphins	Installation de panneaux photovoltaïques	09/04/24	Non-opposition	18/04/24
M. MELLION Olivier	B 2792	Route des Dalphins	Pose d'un velux	10/04/24	Non-opposition	17/05/24
M. DEGRANGE Jean-François	C 1019	Route de la Frénière	Réfection de la toiture à l'identique	24/04/24	Non-opposition	07/05/24

NAISSANCES

Bienvenue aux bébés !

2023

- **SAINTVOIRIN Malo.** Le 27 juillet
- **GRIMAUD DA SILVA PEREIRA Johann.**
Le 14 aout
- **COMBETTE PAVY Matéo.** Le 11 septembre
- **GUILLEMAIN Charline.** Le 24 septembre
- **ARANCIBIA Bahia.** Le 24 septembre

2024

- **BARON Pacôme.** Le 27 janvier
- **TEYSSIER Inès.** Le 04 fevrier

MARIAGES

Vive les mariés !

2023

- **JEANDROZ Yann et CLÉMENT de GIVRY Pauline.**
Le 08 juin
- **REGAIRAZ Dimitri et LANSARD Sandrine.**
Le 04 novembre
- **DUPUIS-BONNET Lény et CHAUBARD Laetitia.**
Le 29 decembre

2024

- **MARTIN Sylvain et RECIO SENA Jeane do Socorro.**
Le 09 mars
- **FATTORE Guillaume et MEIGNAN Mélissa**
Le 04 mai

PACS

Vive les amoureux !

2023

- **COMBETTE Matthieu et PAVY Kathleen.**
Le 08 aout

DÉCÈS

*Nous adressons
toutes nos
condoléances
aux familles et
aux proches.*

2023

- **FAVIER DU NOYER
Jacqueline.** Le 03 juillet
- **COURTIEU Jean-Luc**
Le 06 juillet
- **BONNET Gérard**
Le 26 octobre
- **GONTHIER Simone**
Le 05 novembre
- **MAZIN Raymonde**
Le 08 novembre
- **BONFAND Simone**
le 13 Novembre
- **FAVIER Hervé**
Le 17 décembre

2024

- **SAP Nicole**
Le 01 janvier
- **PARIS Fabrice**
Le 21 janvier
- **AUDÉ Gérard**
Le 06 avril
- **WALBOTT Bruno**
Le 22 avril
- **CHAULAND Claude**
Le 02 mai
- **MAZIN Gérald**
Le 01 juin

Horaires d'ouverture et informations



mairie@la-motte-en-bauges.com

 Vivre La Motte en Bauges

Mairie ouverte au public

- Le mercredi de 14h à 19h
- Le vendredi de 14h à 18h
- **RENCONTRE DU MAIRE ET DES ELUS**
UNIQUEMENT SUR RDV:
04 79 63 37 71

Bibliothèque

Au rez de chaussée de la nouvelle mairie

- Mercredi de 16h à 18h
- Samedi de 10h à 12h
- Francine LE BRIS, Myriam PATROIX,
Evelyne LADOIRE, Magali MAZOYER
et Cécile GIRARDIN.
bibliothequelamotte@orange.fr



www.grandchambery.fr

Antenne des Bauges 04 79 54 53 56

- **Horaires d'ouverture de l'accueil téléphonique :**
Lundi au jeudi : 8h30 à 12h et 14h à 16h30
Vendredi : 8h30 à 12h et 14h à 16h
- **Accueil physique** pour toute demande administrative, sur RDV Avenue Denis Therme au Chatelard
- **Affaires Générales, Transport Scolaire, Pépinière d'entreprises, Déchets**
04 79 54 81 43
- **Eau-Assainissement**
04 79 54 53 56
- **Urgence dépannage eau**
04 79 54 53 59

AUTRES INFORMATIONS UTILES

• PASS'RENOV

Vous avez des questionnements liés à un projet de rénovation ?
Sur rendez-vous uniquement au : **04 79 85 88 50**
Chaque 2^{ème} mardi du mois de 9h à 12h

• ARCHITECTE-CONSEIL

Sur rendez-vous uniquement au : **04 79 54 81 43**

• CONCILIEUR DE JUSTICE

Dans les bureaux de l'antenne des Bauges Grand Chambéry, au Châtelard.
Tous les 1^{er} mardis de chaque mois de 9h à 12h.
Uniquement sur RDV au **04 79 54 81 43**

• MAISON MÉDICALE DES BAUGES

La Madeleine, Lescheraines **04 79 63 30 28**

• PHARMACIE DES BAUGES

Le Châtelard : **04 79 54 81 45**
Du lundi au vendredi 08h30 - 12h30 14h00 - 19h00
Samedi 08h30 - 12h30 - 14h00 - 18h30
Dimanche 09h00 - 12h00

• DÉCHETTERIE DU CHÂTELARD

mardi, mercredi, vendredi et samedi.
Hiver (1^{er} novembre au 30 avril) 9h30-12h30 et 14h-17h.
Été (1^{er} mai au 31 octobre) 9h30-12h30 et 14h-19h.

• RÈGLES DE BON VOISINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage à l'aide d'outils tels que perceuses, raboteuses, scies mécaniques, tondeuse à gazon ou tronçonneuses, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants (hors entreprises) :
Les jours ouvrables :
de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
Les samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
Les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h

NUMÉROS D'URGENCE

- SAMU **15** • Police **17** • Pompiers **18**
- Urgences SMS **114** • Europe **112**